

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La carte de séjour pluriannuelle ne doit pas faire l'objet d'une attribution de plein droit aux autres membres de la famille, sans que des contrôles stricts soient au préalable réalisés.